



Aux organismes fédéraux responsables  
Aux organismes cantonaux responsables du  
cadastre RDPPF  
en vous priant de transmettre si nécessaire aux  
services cantonaux concernés

Numéro de dossier: 521.45  
Dossier traité par: Christoph Käser  
Wabern, le 11 septembre 2020

### **Cadastre RDPPF Express n° 2020 / 03** **Révision des instructions techniques – consultation**

Mesdames, Messieurs,

La stratégie du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière pour les années 2020 à 2023 ainsi que le plan de mesures associé comportent différentes mesures concernant de nouveaux contenus et de nouvelles fonctions. Ainsi, c'est sous la direction de l'Office fédéral de topographie swisstopo et avec la collaboration des cantons que les conditions-cadre et les exigences minimales relatives aux mesures suivantes :

- E – Etendre les contenus selon le droit fédéral,
- F – Etendre les contenus selon le droit cantonal,
- G – Publier les RDPPF en cours de modification et
- H – Publier des RDPPF avec effet juridique anticipé

doivent être élaborées d'ici à octobre 2020, puis édictées avant la fin de l'année 2020.

C'est dans le cadre de ces travaux que les instructions existantes «Contenu et graphisme de l'extrait statique», «Service Web RDPPF» et «DATA-Extract» ont été complétées avec les nouveaux thèmes et les nouvelles fonctions.

La réactualisation de ces documents (projet de texte, discussion approfondie, apport de compléments et adoption) a été entreprise par un groupe de travail composé de Rolf Giezendanner (ARE), Bastian Graeff (UR), Stefanie Hinn (LU), Pascal Imoberdorf (BAZL), Bernard Kessler (BE), Clemens Rudert (BL), Marco Tommasini (TI), François Voisard (NE), Irene Vontobel (BS), Mirjam Wieser (NW/OW) et Stefan Ziegler (SO) ainsi que de Isabelle Rey et Rolf Zürcher (swisstopo tous deux). Les résultats obtenus par ce groupe de travail ont également été pris en compte lors de l'établissement de l'instruction «Dispositions juridiques et renvois vers les bases légales».



Vous trouverez le projet des instructions techniques sur le portail du cadastre RDPPF sous:  
[www.cadastre.ch/rdppf](http://www.cadastre.ch/rdppf) → Aspects juridiques & publications → Cadastre RDPPF Express.

Vous voudrez bien faire parvenir vos commentaires à [isabelle.rey@swisstopo.ch](mailto:isabelle.rey@swisstopo.ch) pour le **vendredi 6 novembre 2020 au plus tard**.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous remercions chaleureusement par avance de votre collaboration toujours constructive.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie  
Géodésie et Direction fédérale des  
mensurations cadastrales

Office fédéral de topographie  
Géodésie et Direction fédérale des  
mensurations cadastrales

Marc Nicodet, ing. géom. brev.  
Responsable de domaine

Christoph Käser  
Responsable de processus mensuration  
officielle et du cadastre RDPPF